



PRE-INSCRIPTION SICILE

Afin d'éviter toutes erreurs d'écriture dans les noms et prénoms Joindre avec ce bulletin d'inscription la photocopie de, ou des Passeport (s) en cours de validité.

SEPTEMBRE 2024 (date à préciser)

NOM.....PRENOM.....
NOM..... PRENOM.....
Tel domicile..... Mobile.....
Adresse :.....
CP :..... VILLE :.....
Votre e-mail **lisible**.....

- Je réserve pour ... personne(s) à 1840 €€
 Je suis seul(e) et je désire une chambre individuelle à 210€
TOTAL =.....€

Je reconnais être informé que ce voyage peut être annulé si le nombre de participants est inférieur au minimum requis, et qu'en fonction des incertitudes économiques, à ce jour, le prix pourra être réajusté.

Signature.....le202

Joindre 4 timbres, les conditions d'annulation (page suivante) validées, un chèque de 30% d'acompte par personne inscrite et photocopie de votre passeport ou carte d'identité.

LE PRIX DU VOYAGE POURRA ETRE REGLE EN 3 VERSEMENTS ET DEVRA ETRE REGLE IMPERATIVEMENT 3 MOIS AVANT LA DATE DU DEPART.

Les chèques seront libellés à l'ordre de : **FILSEL VOYAGES**

Bon de commande à remplir lisiblement et à adresser à FILSEL VOYAGES, 66 Rue Francis de PRESSENSE, 69100 VILLEURBANNE

voyage@filsel.fr

Pour votre départ vous devrez être en possession impérativement de votre CARTE FILSEL 2024.

Conditions générales et d'annulation (imprimé à renvoyer validé et signé avec votre inscription)

Le prix du voyage devra être soldé 3 mois avant la date du départ soit le 01 juin 2024 :

Vous avez la possibilité de payer à l'avance en 3 versements au maximum, tous vos chèques devront être libellés à l'ordre de **FILSEL VOYAGES**.

Envoi de vos règlements : FILSEL VOYAGES, 66 Rue Francis de PRESSENSE, 69100 VILLEURBANNE

Le prix du voyage est fixe à l'exception des taxes d'état et du carburant qui peuvent augmenter, un réajustement vous sera alors demandé, si cela était le cas, jusqu'à 20 jours avant la date du départ.

Il vous faudra être en possession de votre passeport ou carte d'identité en cours de validité.

FILSEL VOYAGES ne pourra être tenu pour responsable de la non-validité du ou des passeports, ainsi que des cartes d'identité.

IMPORTANT : Pour participer à ce voyage il vous faudra être en possession de la carte FILSEL 2024.

Formalités administratives et sanitaires (à ce jour et à révérifier)

Pour les voyageurs de nationalité française :

- Passeport valide au moins 6 mois après la date retour
- Carnet de vaccination européen attestant le schéma complet COVID

Nous vous invitons à consulter le site www.diplomatie.gouv.fr rubrique Conseils aux Voyageurs.

- Pour les voyageurs hors territoire français et non CEE, vérifiez avec les autorités de votre pays.

Conditions d'annulation voyage SICILE / 2024 :

Absence de droit de rétractation :

Conformément à l'article L221-28-12° du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation.

Par le Client : Frais de résolution contractuels – partiel ou total du groupe :

Le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants, conformément à l'article L 211-14 du Code du Tourisme et pour lesquels il a la possibilité de demander les justificatifs à l'Agence :

Annulation totale du groupe

- Après versement de l'acompte : conservation de 100 % de l'acompte
- Après versement du solde : conservation de 100 % du montant versé
- L'annulation totale du groupe doit être signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception par le responsable signataire du présent contrat.

Annulation partielle du groupe

Les frais cumulatifs suivants sont calculés par personne annulant son séjour :

Aérien :

En cas d'annulation partielle du groupe, le nombre de passagers devra toujours respecter le minimum requis de 10 personnes.

Jusqu'à 90 jours du départ : Pénalité de 50 EUR par passager annulé

De 89 à 60 jours du départ : Pénalité de 100 EUR par passager annulé

De 59 à 31 jours du départ : Pénalité de 250 EUR par passager annulé

A partir de 41 jours avant le départ, le billet et la surcharge carburant sont non remboursables – seules les taxes aéroport sont remboursées par la compagnie.

Terrestre :

En cas d'annulation survenant entre la signature du contrat et 31 jours avant le départ, une somme de 153 € par personne sera retenue, non remboursable par l'assurance.

En cas d'annulation survenant à partir de 30 jours avant le départ, le montant des frais sera le suivant :

- de 30 à 21 jours avant le départ : 50 % du prix total
- de 20 à 16 jours avant le départ : 75 % du prix total
- moins de 16 jours avant le départ : 100 % du prix total
- non-présentation au départ "no show" : 100 % du prix total

je déclare avoir lu et accepté les conditions sur cet imprimé

À renvoyer validé, avec votre règlement, votre bon d'inscription, et copie de votre pièce d'identité

NOM et PRENOM

DATE

SIGNATURE